

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Ouellet

<https://www.cadre21.org/membres/5bfbfc57be70e4521c7d1a9f>

Date d'obtention : 2023-10-10 13:42:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui est uniformisée peu importe le lieu ou le milieu. Nous devons suivre le guide pour toutes interventions. Ne jamais regarder sur les cellulaires, mais les confisquer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure de prendre les bons moyens d'interventions. De plus, c'est un guide universelle qui fait en sorte que j'aurai confiance en ce que je dois appliquer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre le guide pour les questions, rester neutre et confisquer au besoin. Rencontrer toutes les personnes impliquées dans la situation pour stopper la circulation le plus rapidement possible.